

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5986**

### Intitulé

Enlumineur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut supérieur européen de l'enluminure et du manuscrit (ISEEM)	Président de l'institut, Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

132 Arts plastiques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'enlumineur exerce un métier d'art centré sur la restauration et la réplique de manuscrits ainsi que l'illustration d'art.

Capacités attestées

Création d'enluminure

- Réaliser une enluminure incluant une calligraphie en correspondance avec le contexte et les techniques de l'époque choisie
- Rechercher, analyser et utiliser les matières premières, outils, et instruments adaptés à l'époque retenue
  - Restauration et réplique de manuscrits
- Réaliser une étude des matériaux pour repérer l'époque, le contexte et les matériaux de réalisation
- Rechercher et mettre en oeuvre les techniques, matériels et matériaux utilisés à l'époque
  - Illustration et art publicitaire
- Interpréter par le dessin d'art le produit qui doit être vendu en s'adaptant au contexte de la réalisation (roman historique, texte d'action, affiches, cartes de visites, menus, etc...)
- Adapter les techniques de l'enluminure à la réalisation et aux supports (porcelaine, faïence, ardoise, etc...)
  - Animation d'ateliers de vulgarisation de l'enluminure auprès du public
- Faire connaître et transmettre les techniques de l'enluminure et de la calligraphie dans le cadre d'un atelier d'art, ou d'un atelier de loisirs
- Vulgariser les techniques de l'enluminure

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Editeurs d'art - Enseignement de l'art médiéval dans des collèges, lycées, associations
- Art publicitaire
- Secteur du patrimoine : Musées, Mairies, Bibliothèques
- Restauration du patrimoine graphique Européen
  - Artisan d'art, artiste libre ou salarié

### Codes des fiches ROME les plus proches :

B1402 : Reliure et restauration de livres et archives

B1302 : Décoration d'objets d'art et artisanaux

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 4 unités :

Techniques de base de l'enluminure

Restauration et réplique de manuscrits

Illustration d'art et Art publicitaire

Animation d'ateliers

Nature des évaluations:

Présentation d'un livre médiéval (codex) comprenant enluminure, calligraphie et évaluation du support décoratif ainsi qu'une présentation orale des connaissances théoriques acquises.

Présentation d'une séquence d'animation

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Président: artisan d'art, 6 enlumineurs et calligraphes, 2 enseignants de l'Institut, 1 relieur, 1 maître verrier.
En contrat d'apprentissage		X	

Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Président: artisan d'art, 6 enlumineurs et calligraphes, 2 enseignants de l'Institut, 1 relieur, 1 maître verrier.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		Président: artisan d'art, 6 enlumineurs et calligraphes, 2 enseignants de l'Institut, 1 relieur, 1 maître verrier.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 06 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV sous l'intitulé enlumineur, avec effet au 06 juillet 2008, jusqu'au 06 juillet 2011.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Enlumineur" avec effet au 07 septembre 2016, jusqu'au 17 avril 2021.

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Enlumineur" avec effet au 6 juillet 2011, jusqu'au 7 septembre 2016.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

##### Lieu(x) de certification :

ISEEM

35 boulevard du roi René

49100 ANGERS

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ISEEM - 35 boulevard du roi René - 49100 ANGERS

##### Historique de la certification :